

**Délibération n°240003**

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 29 janvier 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf janvier, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LE SEQUESTRE étant assemblé en session ordinaire, à la mairie du Séquestre, après convocation légale, sous la présidence de M. POUJADE Gérard, Maire.

**Étaient présents** : Gérard POUJADE, Agnès BRU, Jean-Charles BALARDY, Marie-Thérèse FRAYSSINET, Alexis BRU, Florence PORTRA, Jean-Marc NADAL, Stéphanie ALVERNHE, Jean-Pierre DEMNI, Sophie GRIMAUD ESCORISA, Jean-Pierre TORAN, Jennifer RENAUDIN, Bruno VICTORIA, Pascale KHAMNOUTHAY, Audrey FOULQUIER, Aurélien MAZZONI, Céline TAFELSKI, Michel CUPOLI

**Absents** : Viviane DUBOIS (pouvoir donné à Alexis BRU)

**Secrétaire de séance** : Stéphanie ALVERNHE

Date de la Convocation : le 23/01/2024      Date d’Affichage : le 23/01/2024  
Date de mise en ligne de la délibération : le 31/01/2024

Nombre de Conseillers : 19	Abstentions : 0
Présents : 18	Vote pour : 19
Votants : 19	Vote contre : 0

**Objet de la délibération :**

**DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA CREATION D’UNE AIRE DE JEUX AUPRES DE LA PREFECTURE DU TARN AU TITRE DE LA DETR 2024**

*Madame Marie-Thérèse FRAYSSINET, adjointe à la Jeunesse, expose :*

*Nous avons travaillé depuis quelques années avec les enfants du CMJ à un projet de création d'une nouvelle aire de jeux entre la mairie et l'école. Cette aire de jeux serait sécurisée (clôturée) et accessible aux parents à mobilité réduite (sol lisse). Le détail des jeux reste à confirmer mais l'objectif est de répondre aux attentes non seulement des tout-petits (cette aire pourrait être utilisée par la crèche et les assistantes maternelles notamment...) et des plus grands (de l'âge des maternelles et primaires).*

*Des devis de réalisation de cette aire ont été obtenus (26 429 € HT pour la fourniture des jeux et 44 967,50 € HT pour la pose et la réalisation du sol, de la clôture, ...) pour un montant total de 71 396,50 € HT.*

*Ce projet serait subventionnable au titre de la DETR (taux : 20 à 50%)*

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :**

**- ADOPTE** le plan de financement suivant :

	Dépenses (HT)	Recettes		
Réalisation d'une aire de jeux	71 396 €	Préfecture (DETR 2024)	35 698 €	50%
		Autofinancement commune du Séquestre	35 698 €	50%
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>71 396 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>71 396 €</b>	

**- SOLLICITE** une subvention auprès de la Préfecture du Tarn correspondant à 50% de la dépense, soit 35 698 € au titre de la DETR 2024,

**- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à la poursuite du projet.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture ou de sa publication/notification.

**Le Maire,  
Gérard POUJADE**



**La secrétaire de séance,  
Stéphanie ALVERNHE**